

Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP 036/12-06 Séance du 1 6 JUIN 2006 REÇU A LA PRÉFECTURE 2 0 JUIN 2006

RMI Création de l'Entreprise d'Insertion E D S à WITTERSDORF

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du Conseil Général du 14 Avril 2004 relative aux délégations accordées à la Commission Permanente, modifiée par la délibération 2004/IV-108 du 15 octobre 2004,
- VU la loi n° 88.1088 du 1er décembre 1988 instaurant le Revenu Minimum d'Insertion,
- VU la loi n° 2003-1200 du 18 Décembre 2003 portant décentralisation en matière de RMI et créant un RMA.
- VU la délibération n° 2006/I-901 du Conseil Général du 9 décembre 2005 fixant le budget départemental consacré à l'insertion pour l'année 2006, et donnant compétence à la Commission Permanente pour l'examen des demandes nouvelles de subvention en cours d'année 2006,
- VU le rapport à la Commission Permanente du

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- * Résilie la convention avec l'Entreprise d'insertion ESI pour le financement d'un poste et demi d'encadrement et qui a cessé son activité,
- Accorde une aide de 23 000 € à l'Entreprise d'Insertion EDS pour le financement d'un poste d'encadrement à compter du 1er février 2006, soit 25 000 € en année pleine.
 - Il n'y pas de dépense supplémentaire pour le Département. Les crédits correspondants sont déjà imputés au chapitre 015, fonction 544, article 6574 enveloppe 80410,
- Autorise la signature de la convention de partenariat avec EDS Sarl.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet J. JUIN 2016

Publication 2 3 JUIN 2016

Pour le Président du Conseil Général et par délégation

Ludevic LIONS

Ludevic LIONS